



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -
PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Entretien chaufferie	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE517-183262/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EE517-183262	Date 2018-07-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCL-018-17437	
File No. - N° de dossier QCL-8-41037 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-01	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Piras, Gabriel	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl018
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2870 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Base de Québec 101 boul. Champlain Québec, QC G1K 7Y7	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TITRE : VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DE LA CHAUFFERIE MODIFICATION 001

Inclus dans la présente modification :

- Questions et réponses 1 et 2
- Changement no 1

Questions et réponses

Question 1

Dans les appendices on spécifie « Vérifier, nettoyer et réparer, si besoin ». Est-ce que les réparations incluent le prix des pièces?

Réponse : L'entrepreneur devra soumettre un prix pour les pièces requises, tel qu'expliqué au paragraphe 1.5 de la section CH :

« L'entrepreneur doit soumettre au représentant du ministère tous les frais pour l'achat de matériel ou pièces d'équipement relatif aux réparations des équipements de la chaufferie, de ses composantes et de son réseau de vapeur pour approbation. »

Question 2

À l'Appendice 4, on spécifie :

« Utilisation du gaz naturel

Le détenteur de gaz naturel doit toujours être vérifié et nettoyé. Le diaphragme doit être changé tous les six (6) mois à partir de la date d'utilisation du détenteur. Notez le changement du diaphragme. »

Il n'est pas bon de jouer avec les détenteurs de gaz naturel de façon périodique aux six mois. Si vous avez des doutes avec vos régulateurs, vous pouvez mettre des tamis en avant et nettoyer les tamis.

De plus nous ne sommes pas autorisées à remplacer les diaphragmes en chantier. Vous allez donc perdre le gaz naturel un jour ou deux.

À votre place, je ferais vérifier les événements des régulateurs (détenteurs) lors des entretiens mensuels et annuels. S'il y a des pertes de gaz, vous pourrez alors remplacer le régulateur ou le diaphragme pour réparation et non en maintenance.

Réponse : L'Appendice 4 a été modifié. Voir *Changement no 1* ci-dessous.

Changement no 1

Le document "DEVIS D'ENTRETIEN CHAUFFERIE", joint à la Demande de Propositions, est modifié comme suit :

SUPPRIMER : L'*Appendice 4 – Registre de vérification et entretien de la chaufferie* en entier.

INSÉRER : L'*Appendice 4 – Registre de vérification et entretien de la chaufferie* ci-joint.

*** Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées ***

APPENDICE 4 – REGISTRE DE VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DE LA CHAUFFERIE VÉRIFICATION MENSUELLE



Vérification et entretien de la chaudière vérification mensuelle

Date : _____
Heure : _____

		#1	#3
CHAUDIÈRES	Manufacturier	Volcano	Volcano
	Modèle	MF-1250C-12	MF-1250C-12
	Numéro de série	W-933	W-934
	BHP	125	125
	Type	Aquatubulaire	Aquatubulaire

Vérification MENSUELLE	#1	#3
Vérifier, noter, nettoyer et réparer, si nécessaire, les entrées d'air dans la chaudière et les admissions d'air dans la chaufferie.		
Utilisation du gaz naturel: Vérifier, noter, nettoyer et réparer, si nécessaire, le réseau d'alimentation en gaz naturel incluant les contrôles et les valves.		
Nettoyer le détecteur de flamme et les éléments qui s'y rattachent et le noter.		
Vérifier et nettoyer les contrôles électriques et mécaniques des chaudières et des autres appareils se rattachant au fonctionnement de la chaufferie, en particulier, les pressostats et les pressurtrols et le noter.		
Mesurer et noter l'émission des gaz d'échappement :		
Co ₂ :		
Co :		
O ₂ :		
Température des gaz dans la cheminée :		
Eff% :		
Faire un "smoke test" à différents régimes, selon les normes en vigueur et les règles de l'art et déterminer le rendement de combustion de la chaudière à tous les régimes. Le rendement devrait être de 80% et plus pour la majorité des régimes; dans le cas où on a un rendement inférieur, l'entrepreneur à la charge de faire ajuster la chaudière à ses frais.		

APPENDICE 4 – REGISTRE DE VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DE LA CHAUFFERIE VÉRIFICATION MENSUELLE



Vérification et entretien de la chaufferie vérification mensuelle

Si condition anormale indiquer Oui sinon Non. Si Oui, indiquer le détail de condition anormale dans la case " Remarque " ici-bas.		
Remarque :		
Signature MMF: _____ Date: _____		
Signature Superviseur TPSGC: _____ Date: _____		